|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2024/22 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale8 décembre 2023FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-sixième session**

Genève, 20-23 février 2024

Point 10 h) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques de nature horizontale
et transversale ou d’ordre réglementaire :**

**Activités de renforcement des capacités des pays
de programme des Nations Unies faisant partie de la région
de la Commission économique pour l’Europe**

 Plan d’action du Comité des transports intérieurs
pour le renforcement des capacités (2020-2025)
− quatrième année d’exécution

 Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
|  À sa quatre-vingt-deuxième session, le Comité des transports intérieurs (CTI) a adopté son Plan d’action pour le renforcement des capacités (ci-après le Plan d’action) en tant que document destiné à définir, intégrer et encadrer les activités de renforcement des capacités menées par la Division des transports durables. |
| Quatre ans après l’adoption du Plan d’action, le présent document fait le point sur les résultats obtenus et les enseignements tirés. Le Comité est **invité à prendre note** des progrès réalisés dans l’exécution de son Plan d’action pour le renforcement des capacités (2020‑2025), notamment en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités elles‑mêmes (ECE/TRANS/2024/22). Le Comité **sera informé** des faits les plus récents concernant les activités de renforcement des capacités, en particulier des études de performance en matière de sécurité routière en cours de réalisation. |
|  |

 I. Cadre général

1. À sa quatre-vingt-unième session, tenue du 19 au 22 février 2019, le Comité des transports intérieurs a adopté sa Stratégie à l’horizon 2030 (ci-après, la Stratégie) en tant que document de base pour les orientations futures de son développement. La mission du CTI, quant à elle, est définie comme consistant à contribuer à la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité pour que les objectifs de développement durable soient atteints dans les États membres de la CEE et dans les États Membres de l’ONU grâce à la concertation sur les mesures à prendre, à l’harmonisation des cadres réglementaires, le cas échéant, à la promotion des nouvelles technologies, à la facilitation de l’amélioration de la connectivité et à l’appui à l’application des instruments juridiques.

2. Le premier pilier de la Stratégie intègre plusieurs groupes d’activités, où figure en bonne place le soutien aux États Membres de l’ONU pour faciliter l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs au transport et leur application efficace. À cette fin, le secrétariat est chargé d’offrir un soutien à tous les États Membres de l’ONU sous la forme d’une assistance technique et d’activités de renforcement des capacités.

3. Dans le cadre de la Stratégie, le secrétariat est chargé d’élaborer des programmes de renforcement des capacités, des manuels de formation, des directives, des normes et des critères de compétence, et de les adapter ou de les mettre à jour lorsqu’ils existent, en coopération avec d’autres organisations et institutions, pour contribuer à renforcer la capacité à adhérer aux instruments juridiques ou à les appliquer, d’organiser des cours de formation [délai : court, moyen et long termes] et d’élaborer des indicateurs permettant aux Parties contractantes d’évaluer l’état des instruments juridiques et les progrès accomplis en matière d’application [délai : court et moyen termes].

4. La Stratégie définit comme priorité l’élaboration d’un programme de travail global visant à définir, intégrer et encadrer toutes les activités de renforcement des capacités menées par la Division des transports durables. Le Plan d’action du CTI pour le renforcement des capacités (ci-après le Plan d’action) a été présenté et adopté à la quatre-vingt-deuxième session du Comité, en février 2020.

 II. Plan d’action du Comité des transports intérieurs
pour le renforcement des capacités− activités
réalisées en 2023

5. Le Plan d’action intègre les principes généraux et les activités de renforcement des capacités visant à accroître le rôle du CTI en tant que plateforme des Nations Unies pour les conventions relatives aux transports intérieurs. Toutes les activités figurant dans le tableau ci-dessous sont regroupées en quatre domaines stratégiques :

a) **Sensibilisation** − mieux faire connaître aux États Membres les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports et les avantages que présente leur application efficace ;

b) **Renforcement des capacités** − aider les États Membres à renforcer leurs capacités en vue d’une application efficace des instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs ;

c) **Recherche de synergies** − élaborer des normes et des critères de compétence pour l’accréditation d’entités (universités, centres de formation, etc.) afin de promouvoir les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs ;

d) **Suivi et évaluation des résultats** et de l’efficacité des mesures ou méthodes appliquées.

6. On trouvera dans le tableau ci-dessous de plus amples informations sur l’exécution en 2023 des activités définies dans le Plan d’action.

# Tableau

**Plan d’action du Comité des transports intérieurs pour le renforcement des capacités − activités réalisées en 2023**

| *Objectif stratégique* | *Domaine stratégique* | *Mesures* | *Résultats/Produits* | *Réalisation* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| Renforcer le rôle du CTI en tant que plateforme des Nations Unies pour les conventions relatives aux transports intérieurs | **Sensibilisation :**Faire mieux connaître aux États Membres les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports et les avantages que présente leur application efficace | Mettre au point et tenir à jour une page Web et des brochures | Page sur le site de la CEE, nouvelles et brochures | Page mise à jour en décembre 2020 |
| Mettre à jour le profil de la Division, y compris en ce qui concerne tous les instruments liés aux transports | Plateforme de formation en ligne et de partage des connaissances | LearnITC lancé le 5 septembre 2022 (<https://learnitc.unece.org/>)Pour l’instant, 10 formations sur les transports disponibles en ligne |
| Élaborer et mettre à jour des séries d’exposés | Intranet de la Division des transports durablesMissions et exposés (organisés par d’autres entités) |  |
| Élaborer des guides pour l’adhésion et l’application | Guides pour l’adhésion et l’application | Douzième édition révisée du Manuel TIR − publication prévue en 2023Guide pratique sur la facilitation du franchissement des frontières (en collaboration avec l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) − publication prévue en 2023ADR : guide pour l’adhésion et l’application publié en novembre 2022Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) − Comment il fonctionne, comment y adhérer − mars 2022Feuille de route pour l’adhésion à l’Accord de 1997 et son application, destinée à la Bosnie-Herzégovine, établie en juin 2021 |
| Élaborer des documents officiels et informels sur le renforcement des capacités | Exposés et débats aux sessions du CTI et de ses organes subsidiaires | Résultats et enseignements tirés de trois années d’exécution du Plan d’action, présentés à la quatre-vingt-cinquième session du CTI et à la trente-cinquième session du WP.5  |
| **Renforcement des capacités :**Aider les États Membres à renforcer leurs capacités en vue d’une application efficace des instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs (la CEE comme catalyseur des changements) | Élaborer un plan global de renforcement des capacités | Plan d’action du CTI pour le renforcement des capacités | Adoption du Plan d’action du CTI pour le renforcement des capacités à la quatre-vingt-deuxième session du Comité – février 2020 |
| Élaborer des manuels de formation et directives et les mettre à jour | Publications, manuels de formation, directives, webinaires | « Developing sustainable urban mobility policy on car sharing and carpooling initiatives » (Élaborer des politiques de mobilité urbaine durable en faveur de l’autopartage et du covoiturage) (Kazakhstan, Kirghizistan et Tadjikistan) − novembre 2023Règles types pour l’identification permanente du matériel roulant ferroviaire et instructions y relatives − juin et août 2023« Safer and Cleaner Used Vehicles for Africa » (Des véhicules d’occasion plus sûrs et plus propres pour l’Afrique » − mai 2023Glossaire des transports par voie navigable − février 2023 « All you need to know about automated vehicles » (Tout ce que vous devez savoir sur les véhicules automatisés) − janvier 2022 |
| Mettre au point une plateforme en ligne pour la formation et le partage des connaissances | Plateforme de formation en ligne et de partage des connaissances (comprenant des archives d’études de cas nationales, des exemples, etc.) | LearnITC lancé le 5 septembre 2022 (<https://learnitc.unece.org/>) |
| Mettre au point une méthodologie pour l’élaboration du cadre national de renforcement des capacités | Méthodologie commune pour l’élaboration du cadre national de renforcement des capacités | Reportée |
| Trouver cinq pays bénéficiaires pour l’élaboration du cadre national de renforcement des capacités | Engagement de cinq pays bénéficiaires à mettre en place un cadre national de renforcement des capacités | Reportée |
| Élaborer, en coopération avec le pays bénéficiaire, un plan d’action concret relatif au cadre national de renforcement des capacités, qui comprend des buts ou objectifs, des délais, des ressources, etc. | Cadres nationaux de renforcement des capacités pour les pays bénéficiaires | Reportée |
| Constituer une coalition pour la mise en place du cadre national de renforcement des capacités | Coalition nationale pour la mise en place du cadre | Reportée |
| Organiser des manifestations consacrées au renforcement des capacités (séminaires, ateliers, etc.) et des examens des capacités nationales | Manifestations consacrées au renforcement des capacités : ateliers, cours de formation, missions d’apprentissage auprès des pairs, études de performance (en matière de sécurité routière, de performance environnementale, etc.), services consultatifs et exposés et débats aux sessions du CTI et de ses organes subsidiaires | Ateliers/séminaires de renforcement des capacités en ce qui concerne la sécurité routièreRéunion de lancement du projet « Better Road Safety System based on in-depth analysis of road accidents in Bosnia and Herzegovina and Serbia » (Améliorer le système de sécurité routière grâce à l’analyse approfondie des accidents en Bosnie-Herzégovine et en Serbie), Belgrade (Serbie) − septembre 2023 ; atelier consacré à la mise en place de procédures d’homologation de type en Géorgie aux fins de l’application efficace de l’Accord de 1958, Tbilissi (Géorgie) − novembre 2023 ; « Vision zéro » pour les Balkans, Belgrade (Serbie) − mai 2023 ; atelier consacré à la conception de routes sûres, Tachkent (Ouzbékistan) − mars 2023 ; atelier consacré à l’amélioration du système national de sécurité routière et dialogue sur l’étude de performance en matière de sécurité routière, Chisinau (République de Moldova) − décembre 2023Ateliers/séminaires de renforcement des capacités en ce qui concerne les instruments juridiques des Nations UniesAtelier sur les énergies renouvelables dans les transports, Tbilissi (Géorgie) − novembre 2023 ; mini atelier du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d’Asie centrale (SPECA) sur la transition numérique des services de transport en faveur d’une meilleure connectivité après la pandémie, en ligne − novembre 2023 ; vingt‑septième session du Groupe de travail thématique du transport durable, du transit et de la connectivité (TWG-STTC) du SPECA, en ligne − novembre 2022 Ateliers de renforcement des capacités en ce qui concerne la facilitation du franchissement des frontières Réunion des amis de la présidence de la TIRExB, Samarcande (Ouzbékistan) − juin 2023 ; atelier de formation sur les conventions TIR et CMR pour les États membres de l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Djibouti − mars 2023 ; ateliers consacrés à l’interconnexion entre le système international eTIR et les systèmes douaniers nationaux organisés avec l’Iran (République islamique d’), le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Pakistan et le TadjikistanAchèvement des deux études de performance en matière de sécurité routière en décembre 2023Organisation de trois ateliers régionaux de renforcement des capacités en 2023 dans le cadre du projet consacré à la mobilité durable et à la connectivité intelligente |
|  |
| Aider les États Membres à mettre à jour leur législation nationale afin qu’ils puissent appliquer efficacement les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs | Publication, par la CEE, d’un rapport sur la mise en place de procédures d’homologation de type en Géorgie, qui visait à contribuer au déploiement de systèmes nationaux d’homologation de type (novembre 2023) ; soutien financier du programme ordinaire de coopération technique aux activités liées à la connexion des systèmes nationaux du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan au système international eTIR ; projet financé par le programme ordinaire de coopération technique visant à renforcer la capacité de Kharkiv (Ukraine) à soutenir la formulation de propositions relatives au réseau de transport et au réseau routier dans le cadre du plan directeur de la ville ; en 2023, élaboration, par la CEE, d’un rapport contenant des recommandations destinées à renforcer le système d’audit et d’inspection de sécurité routière en Serbie, rapport qui devrait être achevé en mars 2024.Dans le cadre du projet consacré à la mobilité durable et à la connectivité intelligente, établissement de six plans d’action en 2023 : le plan d’action de l’Albanie visant à lutter contre la fatigue au volant, le plan d’action de l’Azerbaïdjan sur la mobilité urbaine durable pour 2024-2025, le plan d’action de la Géorgie concernant la sécurité routière pour 2024-2025, le plan d’action du Kirghizistan pour des transports à faibles émissions de carbone et respectueux de l’environnement, le plan d’action de la Serbie pour la mise en place de contrôles routiers et le plan d’action de l’Ouzbékistan concernant la transition numérique du secteur du transport de marchandises |
| Élaborer des indicateurs permettant d’évaluer l’état d’application des instruments juridiques des Nations Unies | Indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables (SITCIN) | Indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables − publiés en octobre 2022<https://sitcin.org/> |
| **Recherche de synergies :** Élaborer des normes et des critères de compétence pour l’accréditation d’entités (universités, centres de formation, etc.) afin de promouvoir les instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs | Élaborer des normes et des critères de compétence | Programmes de formation, manuels, directives et critères d’accréditation | Prévue en 2023 |
| Créer un réseau d’ambassadeurs chargés du partage des connaissances et de la promotion des travaux (ONG, universités, entreprises) | Mémorandums d’accord et accords de coopération | Présentation des instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports et des objectifs de développement durable liés aux transportsCentre de recherche Charles-Le Moyne, Université de Sherbrooke (Canada)Initiative « Digital Roads of the Future », Université de Cambridge (Royaume-Uni) |
| Développer la coopération et les synergies avec les acteurs du domaine des transports | Mémorandums d’accord et accords de coopération | Signature d’un mémorandum d’accord avec la Banque européenne d’investissement (BEI) en juillet 2021 |
| **Suivi et évaluation des résultats** et de l’efficacité des mesures ou méthodes appliquées | Mettre à jour les supports de formation et les directives connexes | Examen à mi-parcours des méthodes employées ainsi que du contenu et des manuels hébergés sur la plateforme en ligne | Prévue en 2024 |
| Mettre au point un mécanisme de suivi de l’application et d’évaluation des résultats |  |  |
| Élaborer des rapports nationaux sur l’application | Rapports nationaux annuels (« avant et après ») servant à communiquer les résultatsÉtudes de cas et bonnes pratiques |  |

 III. Quatrième année d’exécution du Plan d’action : faits marquants

7. L’année 2023 a été marquée par une reprise de la demande d’activités de renforcement des capacités dans le domaine du transport durable et un retour aux niveaux d’avant la pandémie. Les États Membres ont rappelé qu’un soutien continu à long terme était nécessaire pour l’application efficace des instruments juridiques des Nations Unies relatifs au transport et les demandes d’initiatives portant sur la transition numérique des services de transport, notamment en lien avec le système international eTIR, ont augmenté de façon notable. Les activités menées tout au long de l’année ont jeté des bases solides permettant la poursuite du renforcement des capacités.

 a) Plateforme d’apprentissage en ligne LearnITC

8. En septembre 2022, la Division des transports durables a lancé un projet de fond intitulé « Mobilité durable et connectivité intelligente (interaction entre les sous-programmes Commerce et Transports) en Asie centrale, dans le Caucase et dans les Balkans occidentaux », qui a conduit à la mise en place de la plateforme d’apprentissage en ligne LearnITC. Cette plateforme, faisant partie de la stratégie globale de renforcement des capacités, donne accès à des contenus minutieusement élaborés, à savoir des cours et des supports de formation sur la mobilité durable et la connectivité en rapport direct avec les instruments juridiques des Nations Unies relatifs au transport et avec la mise au point de mesures connexes. Le projet en est à sa phase finale, qui comprend l’élaboration de plans d’action nationaux visant à promouvoir la mobilité durable et la connectivité intelligente.

9. Après le lancement de la plateforme LearnITC, des activités ciblées de renforcement des capacités ont été organisées sous la forme d’ateliers régionaux et, lorsque cela a été jugé nécessaire, d’ateliers nationaux. Ces ateliers visaient à approfondir les compétences des parties prenantes nationales pour ce qui était d’appliquer des politiques en faveur de la mobilité durable et de la connectivité intelligente. Par la suite, le SPECA a organisé un atelier consacré aux plateformes d’apprentissage en ligne sur les instruments juridiques relatifs aux transports, qui s’est tenu à Tachkent le 27 octobre 2022. Cet atelier avait pour objectif premier d’apporter aux représentants nationaux les connaissances et les ressources nécessaires dans les domaines du transport durable et de la connectivité du commerce. Placé sous l’égide de la CEE, il comprenait des cours déjà donnés par ailleurs dans des domaines d’importance cruciale tels que la réglementation concernant les véhicules, le transport des marchandises dangereuses, les réseaux de transport et la logistique, ainsi que la facilitation du commerce. Il a en outre permis de consolider les capacités nationales pour ce qui est de mettre au point des mesures en faveur du transport durable et d’une meilleure connectivité du commerce.

10. Des ateliers nationaux ont ensuite été systématiquement organisés aux fins de l’examen des plans d’action de l’Albanie, de la Géorgie et de l’Ouzbékistan ; des activités semblables sont prévues en Azerbaïdjan, au Kirghizistan et en Serbie. Les plans d’action de ces pays sont élaborés sur mesure en fonction des difficultés propres au contexte national.

 b) Études de performance en matière de sécurité routière et ateliers de renforcement
des capacités

11. En 2022, l’Ouzbékistan s’est dit désireux de renforcer son système national de sécurité routière, ce qui a donné lieu au lancement d’une étude de performance en matière de sécurité routière, en collaboration avec la CEE et le bureau du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), dans le pays. Plus tard, à l’issue de discussions fructueuses avec le Ministère moldove de l’intérieur, la CEE a été invitée à mener, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une étude de performance en matière de sécurité routière en République de Moldova.

12. En 2023, la CEE a méticuleusement révisé la méthode utilisée pour ce type d’études, à la lumière des enseignements tirés d’autres études de performance en matière de sécurité routière et des observations formulées par les États membres pendant et après la pandémie de COVID-19. Il s’agissait avant tout de simplifier cette méthode sans rien sacrifier sur le plan de la qualité.

13. Le 17 mars 2023, la CEE a organisé un atelier de renforcement des capacités consacré à la conception de routes sûres. Cet atelier stratégique visait à renforcer le socle de connaissances des experts nationaux chargés de concevoir des routes plus sûres. Il portait notamment sur la prise en compte des normes et orientations nationales mises à jour. La collaboration avec la Banque européenne d’investissement (BEI) et le bureau de l’UNICEF en Ouzbékistan a été essentielle pour combler les lacunes en matière de connaissances.

14. Les 18 et 19 mai 2023, la CEE a organisé un dialogue sur les études de performance en matière de sécurité routière, en collaboration avec le bureau de l’UNICEF en Ouzbékistan et le Service de sécurité routière du Ministère ouzbek de l’intérieur. Le dialogue a été complété par un atelier consacré à l’amélioration du système national de sécurité routière, organisé en parallèle. Ces activités poursuivaient plusieurs objectifs : présenter les résultats de l’étude aux parties prenantes de la sécurité routière en Ouzbékistan, recueillir leurs observations et favoriser une compréhension approfondie des recommandations formulées à l’issue de l’étude. Le dialogue a permis de nuancer la version finale de l’étude, qui a été soumise au coordonnateur national en septembre 2023.

15. En juin 2022, le Ministère moldove de l’intérieur et la CEE ont passé un accord destiné à la réalisation d’une étude de performance en matière de sécurité routière dans le pays. À l’issue des travaux ciblés menés par des consultants régionaux et nationaux tout au long de l’année 2023, un projet final a été soumis au coordonnateur national en décembre 2023. Les 13 et 14 décembre 2023, un atelier, organisé à Chisinau sur le thème de l’amélioration du système national de sécurité routière, a débuté par un dialogue auquel ont pris part des acteurs clefs de la sécurité routière du pays. Le dialogue a ensuite laissé place à un atelier de renforcement des capacités consacré aux principaux éléments de la stratégie en matière de sécurité routière, qui visait notamment à présenter les résultats de l’étude menée dans le pays, à former les acteurs nationaux concernés et à renforcer leurs capacités. L’objectif était de donner les moyens à ces acteurs de perfectionner leurs systèmes grâce aux résultats de l’étude. Les participants ont pu se familiariser avec les meilleures pratiques en matière d’élaboration des stratégies de sécurité routière et de renvoi aux documents stratégiques de l’Organisation des Nations Unies et de l’Union européenne, et mieux comprendre le rôle des institutions financières internationales dans le financement des initiatives prises en faveur de la sécurité routière.

16. Des discussions sont en cours avec les autorités kazakhstanaises en vue de permettre la poursuite du projet d’étude de performance en matière de sécurité routière lancé en 2019. L’étude, qui permettrait de mettre en évidence les principaux problèmes rencontrés par le pays et d’améliorer ses performances dans ce domaine, servirait à renforcer le système national de sécurité routière. Les discussions en cours témoignent d’une volonté de définir les aspects les plus critiques de la sécurité routière et les besoins prioritaires, et d’améliorer le système national.

 c) Interconnexion avec le système international eTIR

17. En février 2020, les Parties contractantes à la Convention TIR ont approuvé le cadre juridique pour le système eTIR en adoptant une nouvelle annexe à la Convention TIR (l’annexe 11). Cette annexe, entrée en vigueur le 25 mai 2021, a marqué une étape décisive et donné une impulsion à la dématérialisation du régime TIR. Conscientes des nombreux avantages associés à l’informatisation et à la dématérialisation des documents de transport, les Parties contractantes, notamment les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, ont participé à des projets destinés à connecter leurs systèmes nationaux au système international eTIR (pour en savoir plus, consulter le document ECE/TRANS/2024/27).

18. Pendant la période à l’examen, l’Azerbaïdjan, la Géorgie, l’Ouzbékistan (tous trois grâce au financement du programme ordinaire de coopération technique), le Pakistan et la Tunisie ont achevé l’interconnexion de leurs systèmes douaniers nationaux avec le système international eTIR. Quant au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan, ils ont reçu des financements du programme ordinaire de coopération technique de la CEE, recruté des consultants nationaux et démarré leurs projets d’interconnexion.

19. À la réunion du Comité de gestion TIR d’octobre 2023, le Président de l’administration douanière iranienne et Vice-Ministre iranien de l’économie a indiqué que son pays s’engageait à faire en sorte qu’avant la fin de l’année 2023, le système douanier national et le système international eTIR soient interconnectés. L’Ukraine a officiellement déclaré vouloir connecter son système national au système international, formulant des plans concrets destinés à obtenir des fonds et à lancer le projet en janvier.

20. Une étape importante a été franchie à la réunion de la Commission de contrôle TIR tenue en juin 2023 à Samarcande (Ouzbékistan) : un accord a été trouvé concernant une feuille de route qui prévoyait l’application du système international eTIR le long du corridor médian. La feuille de route définit les mesures coordonnées à prendre pour permettre une application progressive du système eTIR dans cette région.

# Figure

# **Feuille de route détaillée pour l’application du système international eTIR dans le corridor médian**

 d) Mise à jour de la législation géorgienne sur la sécurité routière aux fins
de l’application efficace de l’Accord de 1958[[1]](#footnote-2)

21. Dans le rapport sur la mise en place de procédures d’homologation de type en Géorgie, la CEE met en lumière l’assistance technique fournie de longue date au pays en matière de sécurité routière, depuis que l’étude de performance a été achevée à la mi-2018. Les recommandations formulées à l’issue de l’étude faisaient ressortir la nécessité de mettre à jour la législation nationale concernant la sécurité des véhicules. En coopération avec le Ministère de l’économie et du développement durable, la CEE a organisé un atelier intitulé « L’accord de 1958 − une feuille de route pour l’application », qui s’est tenu en mai 2019, à Tbilissi. Cet atelier était spécialement destiné à présenter les instruments juridiques et la réglementation technique portant sur la sécurité des véhicules. Des travaux coordonnés ont permis de modifier la législation en 2022 : la loi sur le transport motorisé a été actualisée, et un projet de règlement technique sur les procédures d’octroi de l’homologation de type et un plan d’action pour l’application efficace de l’Accord de 1958 en Géorgie ont vu le jour.

22. En octobre 2020, un atelier a été organisé pour faire le point sur les résultats du projet en Albanie et en Géorgie, l’accent étant mis sur les résultats obtenus dans le cadre du pilier relatif à la sécurité des véhicules. Il est ressorti de cet atelier qu’après avoir élaboré le cadre juridique, la CEE pouvait consacrer utilement son assistance technique à rendre opérationnel l’Accord de 1958. Il serait ainsi plus facile de déployer un système national d’homologation de type, qui rendrait le parc de véhicules durable, sûr et respectueux de l’environnement. En 2023, la CEE a achevé un rapport sur la mise en place de procédures d’homologation de type destiné à l’Agence des transports terrestres, une entité juridique de droit public relevant du Ministère géorgien de l’économie et du développement durable. En novembre 2023, un atelier a été organisé dans le but explicite de renforcer le socle de connaissances des experts géorgiens et moldoves aux fins de l’application judicieuse des dispositions de l’Accord de 1958. Les experts ont bénéficié d’une formation pratique aux Règlements ONU régissant l’homologation et la certification des véhicules à roues neufs, l’homologation de type, la reconnaissance réciproque des homologations au titre de l’Accord de 1958 et les méthodes d’essai et de suivi. L’atelier, qui a permis la mise en commun des meilleures pratiques internationales et nationales, visait non seulement à faciliter l’application de l’Accord, mais aussi à renforcer la législation en matière de sécurité routière de manière globale, ce qui était parfaitement en phase avec les objectifs définis dans la stratégie en matière de sécurité routière adoptée par le pays pour la période 2023-2030.

23. L’approche globale adoptée par la CEE en 2023, à savoir le renforcement des capacités, les études de performance en matière de sécurité routière, la mise en œuvre du système international eTIR et l’actualisation des législations nationales, témoigne de sa détermination à résoudre les problèmes propres à chaque État membre. Les travaux menés au cours de la période à l’examen servent de fondement aux activités de collaboration et aux avancées en matière de transport durable et de sécurité routière prévues en 2024. Compte tenu des évolutions en cours au niveau mondial, ces initiatives contribuent de manière décisive à l’établissement de systèmes de transport résilients, efficaces et sûrs, conformément aux objectifs de développement durable définis par l’Organisation des Nations Unies.

1. Accord concernant l’adoption de Règlements techniques harmonisés de l’ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d’être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements (troisième édition révisée). [↑](#footnote-ref-2)